

LEADER - COMITÉ DE PROGRAMMATION

N°5 - Vendredi 7 février 2025 - Le Bar sur Loup (06) et visioconférence

Ouverture de la séance par M. Jean-Paul DAVID, en qualité de Président du GAL.

Présidence de M. Jean-Paul DAVID, en qualité de Président du GAL.

Vérification des règles de quorum

Le quorum est atteint si au moins 50% des membres du Comité de programmation ayant voie délibérante sont présents en début de séance et qu'au moins 50% des membres votants appartiennent au collège privé.

16 membres du Comité de programmation présents, **14/22 votants, dont 8 issus du collège privé, le double quorum est atteint.** La liste des membres présents est annexée au présent compte-rendu (Annexe 1).

Vérification des conflits d'intérêts

La vérification de l'absence de conflits d'intérêts s'effectue en début de séance pour l'ensemble des membres et des dossiers. Les noms, prénoms des membres en conflit d'intérêts ainsi que la raison est précisée.

La vérification des conflits d'intérêts a été effectuée en début de séance et est explicitée à chaque projet étudié.

Ordre du jour

Le Comité de programmation a été convoqué en date du 13/12/2024. Lors de cette convocation ont été envoyés : des outils d'aide à la décision et le procès-verbal du dernier Comité de programmation du 14 octobre 2024.

- I. Etat d'avancement du programme
- II. Présentation des projets
- III. Délibération

I. Etat d'avancement du programme

Salomé DELILLE, coordinatrice du programme LEADER, présente l'état d'avancement du programme, les points administratifs à valider et Jean-Paul DAVID met au vote.

Retours sur les Comités de programmation

Pour rappel, deux Comités de programmation ont été tenus fin 2024 – début 2025 :

- ✦ Une réunion à Barcelonnette en octobre qui avait pour but de sélectionner les premiers projets des appels à projets 2024. 3 ont obtenu un avis favorable :
 - « Coopération citoyenne pour l'énergie » porté par la SCIC Energies Collectives
 - « Animation pour l'émergence d'un tiers lieu nourricier au quartier Breissand » porté par la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
 - « Les Préalpes d'Azur roulent au solaire » porté par la SAS MOVING POWER LAB
- ✦ Une consultation écrite pour l'ouverture des appels à projets 2025 et la validation de la nouvelle composition du Comité de programmation suite à l'Assemblée plénière du 6 décembre 2024.

Il convient de valider le procès-verbal de la consultation écrite.

- **Adopté à l'unanimité**

Retours sur l'Assemblée plénière 2024

L'Assemblée plénière du 6 décembre 2024 a permis de définir et de prioriser un certain nombre d'actions d'animation et de communication pour l'année à venir :

- ✦ **Webinaire LEADER - « Les structures de l'accompagnement » - 13 février 2025**
 - > À destination des porteurs de projets en accompagnement et en collaboration avec France Active, URSCOP et Initiative
- ✦ **Evènement « Senteurs et Saveurs » à Saint-Vallier-de-Thiey - 29 avril 2025**
 - > Avec le Centre Europe Direct Nice Côte d'Azur et le GAL Dracénie-Pays de Fayence : Conférence/table ronde et ateliers thématiques animés par les GALs
- ✦ **Visites d'interconnaissance #1 & #2 - 23 avril 2025 & juin 2025 (date à confirmer)**
 - > Rencontre de porteurs de projets avec les GAL Pays S.U.D et Alpes et Préalpes d'Azur
- ✦ **Forum Réseau rural régional avec un focus LEADER à Manosque - 27 mai 2025**
 - > Rencontre régionale des acteurs du développement rural
- ✦ **Présentation LEADER auprès des instances des partenaires locaux - Au fil des demandes**
 - > Conseils communautaires et municipaux, comités syndicaux et chambres consulaires
- ✦ **Assemblée plénière 2025 - décembre 2025 (date à confirmer)**

II. Présentation des projets

La gestion des conflits d'intérêts

Suite à la première session des instances du GAL à l'automne, et afin de renforcer la gestion des conflits d'intérêts, il est proposé d'ajuster le déroulé des instances du Comité technique, du Comité territorial et

du Comité de programmation sans modifier les fondamentaux de chaque instance, inscrits dans le règlement intérieur du GAL.

Identification des conflits d'intérêts

- Une lettre de soutien politique et technique n'est pas considérée comme un partenariat avéré, il n'y a donc pas a priori de conflit d'intérêt pour le signataire.
- Une lettre d'engagement est considérée comme davantage engageante, il y a donc conflit d'intérêt pour le signataire.
- Une convention de partenariat tout comme une convention de co-portage / chef de file indique un partenariat fort, il y a donc conflit d'intérêt pour le signataire.

Conséquence sur l'organisation des instances

Comité technique

Le porteur de projet ainsi que son co-porteur (convention chef de file) sortent au moment de l'analyse du projet et les partenaires peuvent rester.

Comité territorial

Le co-porteur et les partenaires peuvent être présents aux côtés du porteur de projet lors de l'audition devant les membres du comité. S'ils choisissent de rester dans l'audience, ils doivent rester silencieux au moment des questions. Le porteur de projet, son co-porteur et ses partenaires sortent au moment de l'analyse du projet après l'audition.

Comité de programmation

Le porteur de projet, son co-porteur et ses partenaires sortent au moment de la présentation du projet (équipe technique + avis COTECH + avis COTER + échanges entre membres) ET ressortent de nouveau à la délibération.

Rappels

Salomé DELILLE présente la consommation de l'enveloppe fictive à date et effectue quelques rappels.

Pour mener à bien cette stratégie, le GAL est doté d'une enveloppe de **2 695 433 € de FEADER** dont 75% sont dédiés aux projets - locaux ou de coopération -. Il a été décidé de répartir de manière égale ce montant sur les 3 fiches-action, soit **673 858 € de FEADER par fiche-action**.

Fiche-action	Enveloppe initiale FEADER	Enveloppe FEADER AAP 2024 - 2 vagues	Enveloppe totale* AAP 2024 - 2 vagues	Montants consommés AAP 2024 - 1 ^{ère} vague	Montants restants pour la 2 ^e vague	Montants totaux des demandes d'aides AAP 2024 - 2 ^e vague	Manque ou reste par Fiche Action**
1 - Renforcer les liens et consolider les services pour tous	673 858 €	202 157 €	252 696,25 €	Plafonné à 90 000 €	162 696,25 €	178 387,93 €	- 15 691,68 €
2 - Encourager les initiatives économiques locales, durables et collectives	673 858 €	202 157 €	252 696,25 €	Plafonné à 90 000 €	162 696,25 €	175 998,55 €	- 13 302,30 €
3 - Innover dans notre lien aux ressources	673 858 €	202 157 €	252 696,25 €	Plafonné à 90 000 €	162 696,25 €	159 691,11 €	+ 3 005,14 €

Pour les appels à projets 2024, il a été décidé d'ouvrir 30% de chaque enveloppe dédiée à chacune des fiches-action, soit **202 157 € de FEADER**.

Au regard de la sélection effectuée cet automne, des dossiers déposés le 10 décembre dernier et, si toutes les hypothèses suivantes se vérifient :

- Sélection de l'ensemble des projets présentés ce jour
- Financement classique des projets, à savoir 80% FEADER et 20% CPN
- Taux d'intervention maximum à 90% pour les projets

Il manquerait **25 988,84 €** si le Comité décide de sélectionner l'ensemble des projets présentés, ce qui correspond à **3,43 % de l'enveloppe globale pour les AAP 2024** (toutes fiches confondues sur les 2 vagues).

Plusieurs options s'offrent au Comité de programmation :

- Plus large ouverture de l'enveloppe – dans la limite d'un montant raisonnable – au regard de la qualité de l'ensemble des projets.
- Pas d'ouverture d'enveloppe supplémentaire, le Comité sélectionne l'ensemble des projets et après notation des projets par le service instructeur, le dernier projet sera financé à hauteur du montant restant.
- Certaines dépenses présentées dans les fiche-projet semblent peu ou pas appropriées pour le Comité, il émet alors un avis avec réserve afin que le budget du ou des projets soit revu. A justifier.

Rappel des principes de la sélection

Présentation de chaque projet – 20 min

Les membres en conflit d'intérêt sortent avant la présentation : porteur de projet, co-porteur et partenaires

- Présentation du projet par l'équipe LEADER : 5 min
- Avis du Comité technique et réponses apportées au Comité territorial : 5 min

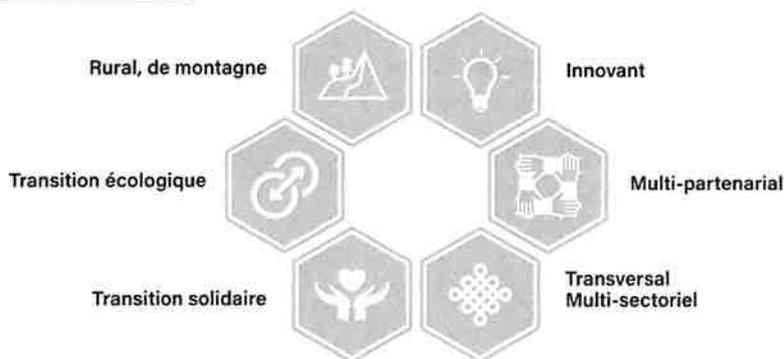
- Avis du Comité territorial par les rapporteurs : 5 min
- Avis de la Région et des Départements : 5 min

Echanges – 10 min - Philosophie de l'opportunité

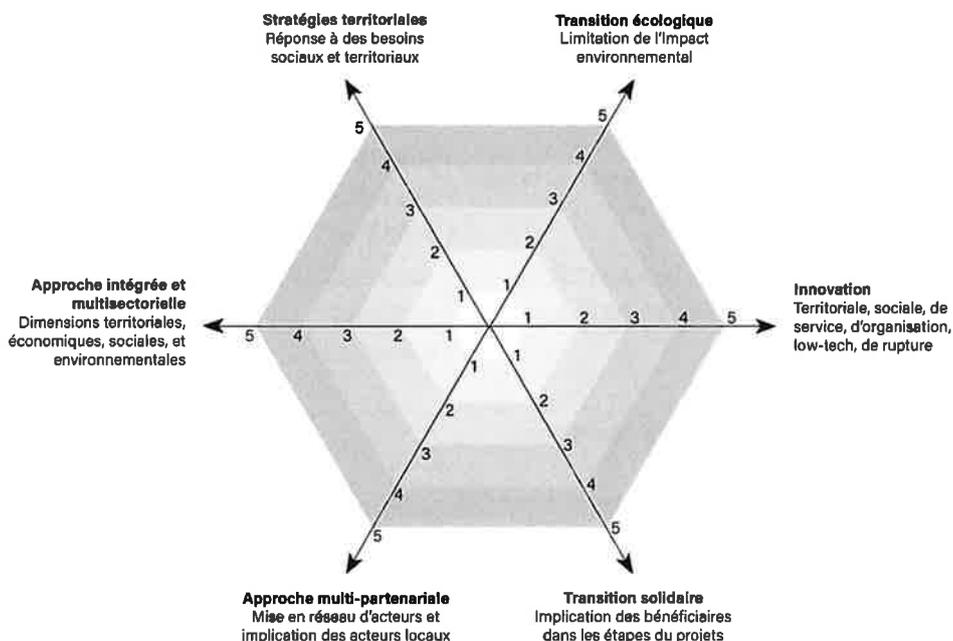
- Identifier les points positifs du projet pour le territoire en premier, les points d'amélioration et des points bloquants > *se saisir du schéma araignée et du lexique*
- Identifier des questions > *se saisir des avis des Comités technique et territorial*
- Positionnement : attitude constructive envers les projets

Zoé PANCHOUT présente les critères de sélection.

Rappels des critères de sélection



Outil d'aide à la décision



Présentation des projets

La présentation des projets et des avis du Comité technique est effectuée par Laura MOUTFI et Zoé PANCHOUT, par fiche-action.

N° dossier	Nom du projet	Porteur	Zone géograp.	Montant projet total
FICHE-ACTION 2 – Encourager les initiatives économiques locales, durables et collectives				
2024-009	Emergence d'une filière agro textile locale et durable autour de la laine rustique	SAS Feutre Fertile	GAL Alpes et Azur	96 171,00 €
2024-011	Accompagnement à la transition des acteurs économiques des Préalpes d'Azur – Mise en réseau et innovation territoriale	PNRPA	PNRPA	99 382,94 €
FICHE-ACTION 3 – Innover dans notre lien aux ressources				
2024-010	Sublimier le vivant : accompagnement à la mise en place d'une politique de mécénats en Alpes d'Azur	CCAA	CCAA	97 321,00 €
2024-012	Infiltrer pour régénérer	Commune de Jausiers	Commune de Jausiers	80 113,57 €
FICHE-ACTION 1 - Renforcer les liens et consolider les services pour tous				
2024-007	Etude préalable à l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » sur le territoire de l'ancien canton de Puget-Théniers	Asso. Foyer rural CEPAGE	Bassin de vie de Puget-Théniers	25 956,50 €
2024-008	Pour une alimentation durable et accessible à tous dans le Moyen et Haut Pays Grassois	Asso. HARPEGES- Les accords solidaires	Nord CAPG	72 252,31 €
2024-013	Pour une alimentation Saine et Digne pour tous sur le Territoire des Alpes d'Azur	Asso. GEDAR Provence d'Azur	CCAA	101 479,50 €

Présentation des avis du Comité territorial

2024-009 – SAS Feutre Fertile - Emergence d'une filière agrotexile locale et durable autour de la laine rustique

Les membres présents lors de l'audition se sont accordés sur l'intérêt, la pertinence du projet et la qualité du travail mené en amont du dépôt de dossier : étude préalable, prise de contact et partenariat. Le projet répond pleinement aux critères LEADER.

Une vigilance est à avoir sur la réglementation et un accompagnement par les pouvoirs publics et les organismes compétents est nécessaire.

Le Comité territorial propose d'allonger la période du projet sur 2 ans pour mieux appréhender les actions du projet, bénéficier d'un retour d'expérimentation sur 2 saisons et avoir plus de souplesse dans la gestion des dépenses, sans impacter le budget global.

2024-011 – PNR Préalpes d'Azur - Accompagnement à la transition des acteurs économiques des Préalpes d'Azur – Mise en réseau et innovation territoriale

Les membres présents lors de l'audition se sont accordés sur l'évolution du projet par rapport à la première présentation en septembre. Il répond davantage à la stratégie LEADER, des informations ont été apportées sur les indicateurs afin de clarifier ce qui sera mis en place.

2024-010 – CC Alpes d'Azur - Sublimier le vivant : accompagnement à la mise en place d'une politique de mécénats en Alpes d'Azur

Les membres présents lors de l'audition ont salué le travail effectué pour répondre aux attentes du Comité de programmation, le projet est plus clair.

Le projet est jugé intéressant pour le territoire. L'innovation réside moins dans la notion de « jardin de jardin » que sur la manière dont une collectivité se positionne en appui à une structure qui va porter le projet pour créer un outil innovant, de diversification et de pérennisation des moyens financiers.

2024-012 – Commune de Jausiers - Infiltrer pour régénérer

Les membres présents lors de l'audition ont émis des avis divergents sur ce projet de par sa complexité de mise en œuvre. Le sujet est particulièrement innovant et la méthodologie proposée implique une diversité d'acteurs locaux.

Cependant, les enjeux techniques sont forts et ne dépendent pas uniquement de l'échelle proposée par le projet. Il faut nécessairement une approche plus large, à l'échelle du bassin versant. L'implication de la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon est indispensable pour garantir la réussite du projet.

2024-007 – Association Foyer rural CEPAGE - Etude préalable à l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » sur le territoire de l'ancien canton de Puget-Théniers

Les membres présents lors de l'audition se sont accordés sur l'intérêt du projet pour le territoire et pour la structure porteuse du projet. Il s'agit d'un projet à dimension sociale et humaine très intéressant et qui répond à un besoin du territoire et à la nécessité « d'aller vers ».

2024-008 – Association HARPEGES- Les accords solidaires - Pour une alimentation durable et accessible à tous dans le Moyen et Haut Pays Grassois

Les membres présents lors de l'audition se sont accordés sur la pertinence du sujet pour le Moyen et Haut-Pays grassois. Cependant, il n'y a pas eu consensus sur la pertinence du projet à plusieurs titres : ancrage territorial de la structure porteuse, innovation du projet et approche partenariale.

2024-013 – Association GEDAR Provence d'Azur - Pour une alimentation saine et digne pour tous sur les Alpes d'Azur

Les membres présents lors de l'audition se sont accordés sur la vraie plus-value d'un tel projet sur un territoire rural. L'innovation principale réside dans l'expérimentation de la sécurité sociale alimentaire.

IV. Délibération

Rappel des principes de la délibération

Délibération projet par projet – 5 min/projet

Les membres en conflit d'intérêt sortent avant la délibération : porteur, co-porteur et partenaires

Un rappel des membres en conflit d'intérêt est effectué.

- Vote par fiche-action

Rappel des avis d'opportunité

- Avis favorable > Carton Vert

Possibilité d'émettre une/des réserves devant être levées avant l'instruction

- Avis défavorable > Carton Rouge
- Avis ajourné > Carton Jaune

Numéro de dossier	2024-007
Identité du porteur	Association Foyer rural CEPAGE
Nom du projet	Etude préalable à l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » sur le territoire de l'ancien canton de Puget-Thénières
Date de l'audition	30 janvier 2025
Personne(s) présentes à l'audition	Claire FERNANDEZ Clémentine CHIER, Commune de Puget-Thénières

Membre(s) du comité se déclarant en conflit d'intérêt : 1 – Claire FERNANDEZ

Nombre de votants : 12

Points positifs

Le projet est jugé intéressant et répond aux attentes du Groupe d'Action Locale.

Cette démarche – proposée par une structure bien ancrée sur le territoire – permet de faire émerger sur le territoire un dialogue de proximité avec toutes les parties prenantes du monde économique local et d'envisager collectivement de nouvelles manières de travailler dans un territoire rural.

Points d'attention

Les membres du Comité de programmation souhaitent attirer l'attention du porteur de projet sur la prise en compte de la transition écologique et de l'implication des bénéficiaires dans la phase suivant le projet LEADER.

Vote

Favorable	Défavorable	Ajournement
11	1	0
Le dossier n°2024-007 est accepté		

Numéro de dossier	2024-008
Identité du porteur	Association HARPEGES – Les Accords solidaires
Nom du projet	Pour une alimentation durable et accessible à tous dans le Moyen et Haut Pays Grassois
Date de l'audition	30 janvier 2025
Personne(s) présentes à l'audition	Hayate BEKHALED Eva PARUS, Communauté d'Agglomération Pays de Grasse

Membre(s) du comité se déclarant en conflit d'intérêt : 1 – Ludovic SANCHEZ

Nombre de votants : 11

Points positifs

Le sujet traité a toute son importance sur le Moyen et Haut-Pays grassois. Le projet est jugé intéressant car il répond à un besoin social et faciliterait la vie des habitants.

Points d'attention

Les membres du Comité de programmation s'accordent sur la nécessité de renforcer le réseau de partenaires, notamment issus du Moyen et Haut-Pays grassois. A ce jour, le projet n'a qu'un seul partenaire qui est la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG).

Recommandations

Le Comité de programmation invite le porteur de projet à présenter de nouveau son projet retravaillé. Plusieurs recommandations :

- Renforcer le réseau de partenaires issus du Moyen et Haut-Pays grassois
- Apporter des précisions sur la notion de marché solidaire
- Apporter des précisions sur le rôle et les actions des Insatiables dans le projet

Vote

Favorable	Défavorable	Ajournement
0	2	9
Le dossier n°2024-008 est refusé en l'état		

Numéro de dossier	2024-009
Identité du porteur	SAS Feutre fertile
Nom du projet	Emergence d'une filière agrotexile locale et durable autour de la laine rustique
Date de l'audition	29 janvier 2025
Personne(s) présentes à l'audition	Laurent ARNOULT

Membre(s) du comité se déclarant en conflit d'intérêt : 1 – Agnès PIGNATEL

Nombre de votants : 12

Points positifs

Le projet est jugé essentiel et cohérent pour le territoire : travail de recherche nécessaire, filière qui n'existe pas et qui est intéressante à développer au regard des besoins locaux.

Le volet partenarial à l'échelle du Groupe d'Action Locale est bien développé avec l'implication d'acteurs publics et privés. Il est important de poursuivre et de développer les liens avec les initiatives existantes.

Points d'attention

Une vigilance est à avoir sur la réglementation et un accompagnement par les pouvoirs publics et les organismes compétents est nécessaire.

Réserves à lever

Le Comité de programmation demande un allongement de la durée du projet sur 24 mois sans évolution du budget présenté afin d'avoir un retour d'expérience sur plusieurs saisons, de redoubler les tests et d'avoir plus de souplesse dans la gestion des dépenses.

Cette réserve doit être levée à la demande de subvention.

Vote

Favorable	Défavorable	Ajournement
12	0	0
Le dossier n°2024-009 est accepté à l'unanimité		

Numéro de dossier	2024-010
Identité du porteur	Communauté de communes Alpes d'Azur
Nom du projet	Sublimier le vivant : accompagnement à la mise en place d'une politique de mécénats en Alpes d'Azur
Date de l'audition	30 janvier 2025
Personne(s) présentes à l'audition	Stéphanie LARBOURET, Carole BORELLI et Anthony SALOMONE

Membre(s) du comité se déclarant en conflit d'intérêt : 1 – Jean-Paul DAVID

Nombre de votants : 12

Points positifs

Le projet est jugé intéressant pour le territoire car il prend place au cœur d'espaces à enjeux sur le patrimoine et la biodiversité. Il répond à la majorité des critères LEADER et présente une démarche innovante entre un acteur public et un acteur privé.

Le projet encourage également un dialogue de proximité avec les habitants et les acteurs locaux, il apporte un regard différent sur la manière de faire. C'est un nouvel outil d'implication qui pourra permettre aussi de pérenniser la vie de ses espaces via le bénévolat.

Points d'attention

Une vigilance est à avoir sur l'implication des bénéficiaires, les acteurs du territoire tout au long du projet pour la pérennité du projet.

Recommandations

Les échanges entre les membres du Comité de programmation ont mis en avant le besoin de valoriser ce type de démarche. Ainsi, le Comité invite le porteur de projet à prévoir dans le cadre du financement LEADER, la réalisation d'un livre blanc afin de partager son expérience et d'essaimer la démarche.

Vote

Favorable	Défavorable	Ajournement
9	3	0
Le dossier n°2024-010 est accepté		

Numéro de dossier	2024-011
Identité du porteur	Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
Nom du projet	Accompagnement à la transition des acteurs économiques des Préalpes d'Azur – Mise en réseau et innovation territoriale
Date de l'audition	30 janvier 2025
Personne(s) présentes à l'audition	Renaud DUMAS et Bénédicte ELBOUDALI

Membre(s) du comité se déclarant en conflit d'intérêt : 4 – Marie-Mathilde BASILE, Jean-Paul DAVID, Pierre FABRE et Ludovic SANCHEZ

Nombre de votants : 11

Points positifs

Les membres du Comité de programmation s'accordent sur l'évolution du projet par rapport à la première présentation. L'évaluation de la démarche est prise en compte et les résultats seront à présenter en fin de projet.

Le projet est jugé intéressant pour le territoire et ses acteurs, il s'inscrit dans une démarche de transition écologique et solidaire : mutualisation et mise en œuvre concrète de la transition.

Points d'attention

Les membres du Comité de programmation souhaite attirer l'attention du porteur de projet sur la pérennité du projet et notamment l'implication des acteurs socio-économiques après le financement LEADER.

Un essaimage du projet et de ses résultats est à envisager sur d'autres territoires.

Vote

Favorable	Défavorable	Ajournement
6	4	1
Le dossier n°2024-011 est accepté		

Numéro de dossier	2024-012
Identité du porteur	Commune de Jausiers
Nom du projet	Infiltrer pour régénérer
Date de l'audition	29 janvier 2025
Personne(s) présentes à l'audition	Claire CARBONNEL et Alain ROBIDOU Franck DUCLOS, Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon

Membre(s) du comité se déclarant en conflit d'intérêt : 1 – Agnès PIGNATEL

Nombre de votants : 12

Points positifs

Le sujet est jugé crucial pour le territoire du Groupe d'Action Locale et l'approche proposée est considérée comme innovante sur la gestion de la ressource en eau.

Il s'agit d'un sujet complexe avec de multiples enjeux et le projet propose un début de réflexion à son échelle. C'est un projet « démonstrateur » à capitaliser dont la méthodologie pourra bénéficier à d'autres territoires.

Points d'attention

Les membres du Comité de programmation alertent sur la complexité du projet et la nécessaire implication de la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon afin d'envisager un essaimage du projet à l'échelle du bassin versant.

Réserves à lever

Le Comité de programmation demande au porteur de projet de prévoir dans sa communication :

- La réalisation d'un livret de gestion de ce projet présentant la méthodologie, les actions menées, le retour d'expérience et les contacts de l'équipe de projet
- La diffusion de ce livret à l'échelle du Groupe d'Action Locale
- L'organisation d'un webinaire de restitution ouvert à tous

Ces réserves doivent être levées à la demande de subvention.

Vote

Favorable	Défavorable	Ajournement
7	2	3
Le dossier n°2024-012 est accepté		

Numéro de dossier	2024-013
Identité du porteur	Association GEDAR Provence d'Azur
Nom du projet	Pour une alimentation Saine et Digne pour tous sur le Territoire des Alpes d'Azur
Date de l'audition	30 janvier 2025
Personne(s) présentes à l'audition	Lolita GUYON Jean-Jacques BARLA, Secours Catholique

Membre(s) du comité se déclarant en conflit d'intérêt : 3 – Jean-Paul DAVID, Claire FERNANDEZ et Lolita GUYON

Nombre de votants : 10

Points positifs

Le projet est jugé particulièrement innovant pour le territoire et répond à l'ensemble des critères attendus sur le Groupe d'Action Locale : innovation, recherche de transformations sociétales, approche multi-partenariale et multisectorielle.

Points d'attention

Les membres du Comité de programmation souhaite attirer l'attention du porteur de projet sur la nécessité de faire du lien avec les structures porteuses d'initiatives similaires sur le territoire du GAL et notamment l'association Harpèges – Les accords solidaires pour le Moyen et Haut-Pays grassois.

Vote

Favorable	Défavorable	Ajournement
10	0	0
Le dossier n°2024-013 est accepté à l'unanimité		

Jean-Paul DAVID remercie l'ensemble des membres pour leur participation tout au long de la journée et pour la qualité des échanges.

L'équipe technique informe l'assemblée de la sortie prochaine du site internet du GAL Alpes et Azur (www.leader-alpesetazur.eu) qui recensera toutes les informations utiles à destination du grand public et des porteurs de projet. Aussi, un espace sera dédié aux membres du GAL (Comité technique, des financeurs, territorial et de programmation) afin de leur permettre d'avoir accès aux informations générales et spécifiques des dossiers en permanence.



Maud ORNE-GLIEMANN, co-directrice de la CCAA et membre du Comité de direction du GAL, informe également le Comité de programmation de la réorganisation de l'équipe LEADER pour les prochains mois, suite au départ en congé maternité de Salomé DELILLE – d'avril à août (inclus).

- Recrutement anticipé du/de la Gestionnaire en chef.fe et démarrage dès que possible
- Recrutement de d'assistant.e maintenu au 1er juillet 2025
- Laura MOUTFI, Anim.-gest. secteur sud – Basée à Puget-Théniers (06)
- Zoé PANCHOUT, Anim.-gest. secteur nord – Basée à Barcelonnette (04)

Jean-Paul DAVID conclue en remerciant les membres pour leur participation.

Le 10 mars 2025

Charles Ange GINESY

Président de la Communauté de communes
Alpes d'Azur



Jean-Paul DAVID

Président du GAL Alpes et Azur

Collège public

		TITULAIRE			SUPPLEANT.E				
		Prénom NOM	Structure	Présence	Votant.e	Prénom NOM	Structure	Présence	Votant.e
Communauté de communes Alpes d'Azur (CCAA)	1	Jean-Paul DAVID	Guillaumes	Présentiel	Oui	Gilbert MARTINELLI	Pierlas		
	2	Arnaud PRIGENT	Sigale	Excusé		Anthony SALOMONE	Aiglun		
	3	Marc Malfatto	Gréolières	Excusé		Eric MELE	Gourdon		
	4	Ludovic SANCHEZ	Le Mas	Présentiel	Oui	Philippe HEURA	Le Broc		
Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP)	5	Hélène GARCIER-RICHAUD	Faucon-de-Barcelonnette			Jacques FORTOUL	Jausiers		
	6	Agnès PIGNATEL	Le Lauzet-Ubaye	Présentiel	Oui	Chloé OCCELLI	Jausiers		
Communauté de communes Serre-Ponçon (CCSP)	7	Christine MAXIMIN	Baratier	Visio	Oui	Michel MONTABONE	Réallon		
	8	Jean-Luc VERRIER	Prunières	Excusé		Bernard RAIZER	Le Sauze-du-Lac	Visio	Oui
Parc national du Mercantour	9	Xavier FRIBOURG	Ubaye Verdon			Clémentine DENTZ	Haut-Var/Cians		
Parc national des Ecrins	10	Ludovic SCHULTZ	-			Jean-François LOMBARD	Embrunais	Visio	Oui
TOTAL public				4	4			2	2

	Présence	Votant.es
Collège privé	10	8
Collège public	6	6
TOTAL	16	14

Annexe 1 - Présence des membres du Comité de programmation

Collège privé

TITULAIRE		SUPPLEANT.E		Présence		Votant.e		Présence		Votant.e	
Prénom NOM		Prénom NOM		Présence		Votant.e		Présence		Votant.e	
Structure		Structure		Présence		Votant.e		Présence		Votant.e	
1	Benoît VIANT	La Fabrique du Mercantour	Nicolas DONADEY	Excusé		Educateur sportif					
2	Marie-Mathilde BASILE	ACTICOP	Eric GIGNOUX	Présentiel	Oui	Moving Lab Power					
3	Guillaume DITSCH	Maison de Pays de l'Ubaye	Lorène LOMBARD	Excusé		Refuge de Larche	Excusée				
4	Marie GARCIN COROMP	Marie Garcin Coromp	Yann DESPERT	Excusée		Restaurant L'Ogow	Visio	Oui			Oui
5	Valérie KLEIN	ZYRCLO	Gilles WEGNER	Présentiel	Oui	Energies collectives					
6	Lolita GUYON	GEDAR Provence d'Azur	Claire FERNANDEZ	Visio	Oui	Foyer rural Cépage	Visio				Non
7	Pierre FABRE	CDD PNR Préalpes d'Azur	Thierry LESPINASSE	Présentiel	Oui	SLV	Présentiel				Non
8	Nicole BOUCHACOURT	Initiative Alpes Provence	Anne-Laure SABOT	Excusée		Les Marmottes					
9	Richard LACORTIGLIA	Le Gabion	Michel FRUCTUS	Visio	Oui	CDD Pays SUD					
10	Daniel MEYER	Amis de l'Abbaye de Boscodon	Noémie LECHAT	Présentiel	Oui	ADRETS					
11	Mikaël CHAMBRU	Labex ITEM	Thomas GILLET	Excusé		Université Aix-Marseille					
12	Tony IBANEZ	Université Lyon 2	Sandrine SELOSSE			Mines Paris	Présentiel				Oui
TOTAL privé				6	6			4	2		

Equipe LEADER

Structure	Prénom NOM	Présence
GAL	Salomé DELILLE	Présentiel
	Laura MOUTFI	Présentiel
	Zoé PANCHOUT	Présentiel
	Marine TULLIACH	Présentiel
	Thipmala LYFOUNG	Présentiel
	Claire AUFFRET-STAGNARO	Excusée
	Clara AUBESPIN	Excusée
CCAA	Maud ORNE-GLIEMANN	Présentiel
PNRPA	Dominique REISLER	Présentiel
	Renaud DUMAS	Excusé
CCVUSP	Marine CLEMENT	Visio
CCSP	Laurence CRISCUOLO	Excusée

Chambres consulaires - Invités

Structure	Département	TITULAIRE		SUPPLEANT.E	
		Prénom NOM	Présence	Prénom NOM	Présence
Chambre d'Agriculture	1 Alpes-de-Haute-Provence				
	2 Hautes-Alpes	Alexandre LAGIER		Eric LIONS	
	3 Alpes-Maritimes	Célia KRZMIC	Visio		
Chambre de Commerce et d'Industrie	1 Alpes-de-Haute-Provence	Christian HOLZL	Excusé		
	2 Hautes-Alpes	Christophe PERNIN		Pascale MASDIROSSIAN	
	3 Alpes-Maritimes	Laurent DEVEAU			
Chambre de Métiers et de l'Artisanat	1 Alpes-de-Haute-Provence				
	2 Hautes-Alpes	Thierry FRECHON		Sylvie GALEA	
	3 Alpes-Maritimes			Christian FARALDI	Visio
Chambre Régionale de l'économie sociale et solidaire	1 Alpes-de-Haute-Provence	Jérôme MARTINEZ			
	2 Hautes-Alpes	Denis PHILIPPE			
	3 Alpes-Maritimes	Yann LIBRATI			

Co-financeurs

Structure	Département	Prénom NOM		Présence
		Prénom NOM	Présence	
	1 Alpes-de-Haute-Provence			
	2 Provence			
	3	Anne-Marie ARNAUD (T)		
Conseil Départemental	1	Bernadette SAUDEMONT		
	2 Hautes-Alpes	Christian HUBAUD		
	3	Michelle GAILLARD (T)		
	1			
	2 Alpes-Maritimes			
	3	Sylvie BENAÏM (T)	Visio	
	4	Cécile ALLEMAND (T)		
Conseil Régional SUD - PACA	1 Représentant			
	2 Référent 04/05	Robert GENTILLI	Excusé	
	3 Référente 06	Sabine GEAY BOREL		